

LIMONEST, LE 30 SEPTEMBRE 2022 À 17H45

LE GROUPE LDLC DISTRIBUE UN DIVIDENDE DE 2,00 € PAR ACTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2021-2022

Olivier de la Clergerie, Directeur général du Groupe LDLC commente : « Ces dernières années, notre Groupe a opéré des investissements importants pour fortement améliorer sa rentabilité et accompagner sa croissance. Nous observons aujourd'hui les fruits de ces efforts avec une profitabilité en hausse. Il est important pour nous de partager cette valeur créée avec l'ensemble de nos parties prenantes parmi lesquelles nos actionnaires. Nous avons ainsi proposé à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 2,00 € par action au titre de l'exercice 2021-2022, représentant un rendement global de 8,7% par rapport au cours de clôture de l'action la veille de l'Assemblée Générale.

En complément, nous avons voulu renforcer notre politique de retour aux actionnaires en privilégiant une approche équilibrée et attractive tout en encourageant l'engagement sur le long terme. Le Groupe LDLC se réjouit donc de l'approbation par l'Assemblée Générale de la mise en place d'un dividende majoré de 10% pour les actionnaires les plus fidèles, qui prendra effet dès l'exercice 2023-2024. »

UN DIVIDENDE DE 2,00 € AU TITRE DE L'EXERCICE 2021-2022

Lors de la dernière Assemblée Générale Mixte annuelle qui s'est tenue ce jour, les actionnaires du Groupe LDLC ont approuvé la proposition de versement d'un dividende de 2,00 € par action au titre de l'exercice 2021-2022.

Pour rappel, le Groupe LDLC a déjà procédé au versement d'un acompte sur dividende, à titre ordinaire, de 0,80 € par action (détaché le 23 février 2022 et mis en paiement le 25 février 2022).

Concernant le solde de dividende restant à verser, soit 1,20 € par action, la date de détachement de coupon a été fixée au 5 octobre 2022, avec une « record date » au 6 octobre 2022. La mise en paiement de ce solde de dividende interviendra le 7 octobre 2022.

MISE EN PLACE D'UN DIVIDENDE MAJORÉ À COMPTER DE L'EXERCICE 2023-2024

Souhaitant valoriser et fidéliser l'actionnariat de la société et encourager l'investissement sur le long terme de ses actionnaires, le Directoire a soumis à l'Assemblée Générale une proposition de résolution pour la mise en place d'un dividende majoré de 10% pour les actionnaires au nominatif après deux ans de détention continue.

Approuvé par l'Assemblée Générale de ce jour, cette majoration entrera en vigueur pour la première fois à l'occasion de la distribution éventuelle d'un dividende au titre de l'exercice devant se clore au 31 mars 2024, dans les conditions légales et réglementaires.

Prochain communiqué :

Le 27 octobre 2022 après Bourse, chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2022-2023



→ PROFIL DU GROUPE

Le Groupe LDLC est l'une des premières entreprises à s'être lancée dans la vente en ligne en 1997. Aujourd'hui, distributeur spécialisé multimarques et acteur majeur du e-commerce sur le marché de l'informatique et du high-tech, le Groupe LDLC s'adresse à une clientèle de particuliers (BtoC) et de professionnels (BtoB). Il exerce ses activités au travers de 15 enseignes, dispose de 7 sites marchands et compte plus de 1 000 collaborateurs. Plusieurs fois récompensé pour la qualité de sa Relation Clients, reconnu pour l'efficacité de ses plateformes logistiques intégrées, le Groupe LDLC développe également un réseau de magasins en propre ou en franchise.

Retrouvez toute l'information sur le site www.groupe-ldlc.com

ACTUS

Relations investisseurs / Presse
Margaux Rouillard / Marie-Claude Triquet
mrouillard@actus.fr – mcetriquet@actus.fr
Tél. : 04 72 18 04 93

